

PROJET D'AGGLOMERATION



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Qu'est-ce qu'un projet d'agglomération ?	3
L'AMBITION	4
LA DEMARCHE	5
Axe 1: un territoire à vivre.....	6
Assurer un parcours résidentiel pour les habitants	7
Optimiser la desserte et favoriser les déplacements en transports en commun	9
Donner une nouvelle dynamique à la politique territoriale de l'emploi	11
Porter une ambition culturelle et sportive forte.....	12
Axe 2 : Un territoire de développement et d'innovation.....	14
Un positionnement stratégique	15
Une dynamique économique construite et lisible	17
Une ambition durable : l'Agenda 21	18
Pérenniser la qualité de vie du territoire et investir pour l'avenir.....	19
Axe 3: un territoire reconnu.....	22
Une communauté de proximité	23
Un territoire de projets du Grand Paris.....	25

QU'EST-CE QU'UN PROJET D'AGGLOMERATION ?

La loi LOADDT du 4 février 1995 modifiée, et le décret d'application du 21 décembre 2000 prévoient que :

« Dans une aire urbaine comptant au moins 50 000 habitants et dont une ou plusieurs communes centre compte plus de 15 000 habitants, le ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique [...] élaborent un projet d'agglomération.

Ce projet détermine, d'une part, les orientations que se fixe l'agglomération en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources selon les recommandations inscrites dans les agendas 21 locaux du programme Action 21 qui sont la traduction locale des engagements internationaux finalisés lors du Sommet de Rio de Janeiro les 1^{er} et 15 juin 1992, et, d'autre part, les mesures permettant de mettre en œuvre ces orientations.

Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé par délibérations concordantes des communes et des groupements ci-dessus mentionnés.

Il est consulté sur l'élaboration du projet d'agglomération. Il peut être consulté sur toute question relative à l'agglomération, notamment sur l'aménagement et sur le développement de celle-ci ».

Le décret n°2000-1248 du 21 décembre 2000 détermine les conditions d'application de l'article 23, à savoir :

« La décision d'élaborer un projet d'agglomération dans une aire urbaine [...] est prise par délibération des établissements publics de coopération intercommunale [...].

Ces délibérations ou, à défaut, d'autres adoptées dans les mêmes formes créent le conseil de développement ; elles en arrêtent la composition initiale en prenant en compte la diversité des activités économiques, sociales, culturelles et associatives présentes sur l'aire urbaine, et règlent les modalités de désignation de ses membres.

Le conseil de développement est consulté au cours de l'élaboration du projet d'agglomération. Le projet définitif lui est soumis pour avis. Le conseil peut être saisi de toute question relative à la mise en œuvre du projet.

Le projet d'agglomération est approuvé par délibération des établissements publics de coopération intercommunale intéressés. Ces délibérations prévoient les modalités selon lesquelles le projet d'agglomération approuvé fait l'objet d'une diffusion au sein de l'aire urbaine. »

L'AMBITION

Dès l'annonce de la création de ce qui deviendrait Grand Paris Seine Ouest, le 27 novembre 2008, les Maires des sept villes intéressées ont entendu placer l'action de cette nouvelle structure sous une double exigence :

- optimiser les politiques publiques en faveur des habitants et des acteurs économiques du territoire,
- porter des initiatives d'envergure qui répondent à des projets de développement ambitieux.

Le projet d'agglomération, dont l'élaboration a été engagée dès la création de GPSO, en Janvier 2010, doit porter avec force cette aspiration.

Véritable document d'orientation, il s'appuie sur les atouts du territoire et permet au regard des enjeux de proximité, d'identité et de lisibilité, d'inscrire l'action de la communauté d'agglomération dans une spirale vertueuse.

Il permet de positionner les sept villes de Grand Paris Seine Ouest dans un environnement élargi et de porter la stratégie spatiale d'une communauté encore en devenir, auprès de nos partenaires institutionnels.

Enfin, conçu dans un contexte de réformes institutionnelles de fond (Réforme de la Taxe Professionnelle, Loi sur le Grand Paris et Réforme des Collectivités Territoriales), le Projet d'Agglomération confortera l'identité de Grand Paris Seine Ouest, en structurant une communauté de gestion et de projets.

LA DEMARCHE

Dès sa création, la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest s'est dotée d'une commission ad hoc, dédiée à l'élaboration et au suivi du projet d'agglomération.

Cette instance, présidée par Denis Badré, Vice-Président de GPSO et Sénateur-Maire de Ville d'Avray, lui-même secondé dans ce dossier par Elisabeth Franck de Préaumont, Conseillère communautaire déléguée au projet d'Agglomération, est composée de 22 conseillers communautaires, toutes tendances politiques confondues.

La commission s'est réunie cinq fois en séance plénière entre février 2010 et février 2011.

Elle a structuré son travail autour d'étapes essentielles :

- élaboration d'un diagnostic des forces et des axes de progrès du territoire,
- détermination des grands enjeux de son développement,
- définition des objectifs et de la stratégie territoriale à déployer,
- description des politiques à mettre en œuvre pour concrétiser ces objectifs.

Les élus communautaires ont mobilisé, dès le début de l'année 2010, les représentants de la société civile, présents au sein du Conseil Economique et Social communautaire agissant en qualité de Conseil de Développement, afin de les associer à la réflexion menée.

Sous la responsabilité de Jean-François VEYSSET, Vice-Président délégué, les cinq commissions du Conseil de Développement se sont réunies, chacune à quatre reprises au cours du premier semestre 2010.

A partir de novembre 2010, les travaux du Conseil de Développement se sont concentrés sur un ensemble de contributions, avant que ne soit formalisé l'avis définitif préconisé par les textes.

Une douzaine de rencontres a pu être planifiée (commissions, conférence des présidents et assemblée plénière), dont les conclusions n'ont pas manqué d'enrichir le travail des élus de la commission du Projet d'Agglomération.

Le Conseil de Développement a rendu son avis définitif en février 2011 (avis annexé au présent document).

Enfin, véritable projet collectif, le présent document a été produit en interne par les services communautaires, sous l'autorité des deux élus pilotes précités.

AXE 1: UN TERRITOIRE A VIVRE

D'une superficie de 32 km², le territoire de Grand Paris Seine Ouest représente un pôle majeur au sein de l'agglomération parisienne avec plus de 300 000 habitants, soit 20% de la population du département des Hauts-de-Seine.

Berceau d'une croissance économique remarquable et remarquée, dans les quinze dernières années, il recense aujourd'hui plus de 22 000 entreprises / commerces et 160 000 emplois salariés privés.

Il offre en outre une qualité de vie exceptionnelle pour un territoire de première couronne avec 36% d'espaces verts et de forêts, à laquelle participent également un niveau d'équipements publics très denses et performants ainsi que des dessertes en nombre et de qualité.

C'est enfin, et surtout, un bassin de vie diversifié et contrasté qui trouve son équilibre et sa cohérence dans la complémentarité des identités de ses sept villes.

Il revient à Grand Paris Seine Ouest de répondre aux préoccupations légitimes de ses habitants et de ses entreprises, même si elles trouvent le plus souvent leur origine dans un contexte économique et social extra-communautaire.

Ainsi, le Projet d'agglomération retient-il comme priorité la capacité à porter des politiques publiques ambitieuses en matière d'habitat, de transports et d'emploi.

Parce que les politiques culturelles et sportives sont génératrices de lien social, Grand Paris Seine Ouest entend les développer et favoriser ainsi l'émergence d'un sentiment d'appartenance fort à ce nouveau territoire.

ASSURER UN PARCOURS RESIDENTIEL POUR LES HABITANTS

L'attractivité du territoire en matière d'habitat est unanimement reconnue malgré le handicap induit par le coût du foncier.

Avec près de 160 000 logements recensés sur le périmètre des sept villes - dont 138 000 résidences principales - Grand Paris Seine Ouest s'engage résolument dans le domaine de l'habitat pour satisfaire aux besoins exprimés, et accompagner le développement de son territoire.

La déclinaison de cette politique, qu'elle s'applique au parc privé comme au parc social, constitue un enjeu de proximité prioritaire pour garantir chaque fois que possible l'accès à un parcours résidentiel et à un logement de qualité.

C'est pourquoi, outre l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire pour 2012, un éventail d'actions opérationnelles sera décliné sur tous les segments de l'habitat.

Ainsi, dans cette perspective, il s'agira de :

- promouvoir les opérations de création et de réhabilitation de logements sociaux,
- accompagner les plus fragiles,
- favoriser la réhabilitation des patrimoines privés anciens et adapter les logements,
- soutenir l'accession sociale à la propriété.

ELABORER UN PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Parce que le Programme Local de l'Habitat définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti, son élaboration est prioritaire.

Son élaboration, étape majeure de notre politique locale en la matière, se concrétisera d'ici à 2012 avec l'Etat et les partenaires locaux, représentants des catégories de professionnels ou d'usagers du secteur.

PROMOUVOIR LES OPERATIONS DE CREATION ET DE REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

GPSO compte 26 000 logements sociaux répartis entre plus de 60 propriétaires bailleurs.

Le développement du parc social constitue un enjeu majeur pour notre établissement afin, d'une part, de parvenir rapidement lorsque ce n'est pas le cas, aux quotas imposés par la loi, et, d'autre part, de répondre aux besoins exprimés.

Dans cette perspective plusieurs actions seront privilégiées :

- la poursuite de l'effort d'accroissement du parc social,
- le renforcement de notre partenariat avec l'Office de l'Habitat Seine Ouest Habitat,
- la représentation effective des élus de GPSO au sein des sociétés anonymes d'HLM présentes sur le territoire.

ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES

GPSO entend également répondre aux attentes des populations dites défavorisées et des ménages confrontés à des difficultés économiques pour accéder directement au marché privé.

Le soutien apporté se manifestera par :

- la mise en place d'entités spécifiques permettant de sortir des structures d'hébergement (maisons relais et résidences sociales),
- le développement d'une offre pour les étudiants et les jeunes actifs en début de parcours résidentiel (résidence pour étudiants, foyers de jeunes travailleurs),
- la diversification de l'offre de logements locatifs sociaux familiaux : logements à vocation sociale (PLUS et PLS) ou très sociale (PLAI),
- la réalisation de structures spécifiques pour les personnes handicapées.

ENCOURAGER LA REHABILITATION DES PATRIMOINES PRIVÉS ANCIENS

L'amélioration du parc de logements privés s'inscrit également dans la politique globale menée en la matière.

Elle se caractérise par :

- une prévention et un traitement de l'habitat inconfortable ou insalubre,
- une adaptation des logements aux conditions de vie des occupants, notamment pour permettre de transformer les logements des personnes handicapées ou pour accompagner le vieillissement de la population,
- un maintien des petits propriétaires sur le territoire, via, notamment, la réalisation de travaux de lutte contre la précarité énergétique.
- Les actions à conduire prendront la forme :
- de conseils personnalisés aux différents ayants droit,
- d'incitation et d'accompagnement des propriétaires pour leur permettre d'améliorer leur bien,
- de mise à l'étude, de lancement et de pilotage d'Opérations Habitat Qualité,
- de mise en œuvre de plusieurs dispositifs de traitement de l'habitat dégradé : Programme d'Intérêt Général (PIG), OPAH copropriétés dégradées, plans de sauvegarde voire de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI).

FAVORISER L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

Dans la perspective de favoriser l'accession à la propriété, trois axes seront particulièrement étudiés :

- la négociation avec les opérateurs sociaux et privés pour rendre certains programmes en partie accessibles aux revenus intermédiaires et aux jeunes familles (logements à prix maîtrisé),
- la mise en œuvre d'opérations spécifiques « location-accession »,
- la vente de certains logements locatifs sociaux à leurs locataires.

OPTIMISER LA DESSERTE ET FAVORISER LES DEPLACEMENTS EN TRANSPORTS EN COMMUN

Même si le territoire se caractérise par un réseau et un maillage dense en infrastructures de transports, les besoins de déplacements, qu'ils soient générés par des motifs de travail, de loisirs, ou d'études, qu'ils s'avèrent ponctuels ou quotidiens, sont une priorité absolue pour les habitants. Ce constat place GPSO comme acteur incontournable de cette problématique et lui confère une exigence d'adaptation aux évolutions urbaines et à ses incidences sur les populations (résidents et salariés).

Cette obligation est triple :

- faciliter les déplacements de proximité dans le périmètre des sept villes,
- accompagner l'évolution des infrastructures lourdes de transports sur le territoire,
- favoriser les modes alternatifs à la voiture.

FACILITER LES DEPLACEMENTS DE PROXIMITE ET L'ACCESSIBILITE AUX TRANSPORTS SUR LE TERRITOIRE DES SEPT VILLES

GPSO entend mettre à disposition des habitants et salariés une offre de transport de proximité de grande qualité. L'usager restera au cœur de la réflexion.

Dans une logique de bassin de déplacement cohérent, une réflexion sur l'évolution du réseau local de GPSO (Subb – Chaville bus – Tuvim – Tim – Traverciel – Navette de Vanves) sera progressivement engagée pour renforcer sa structuration et, à terme, proposer une véritable desserte intercommunale homogène et équitable en termes de palette et de qualité de services et de tarification pour les usagers.

A l'identique, cette exigence englobera également le transport scolaire qui nécessite une adaptation permanente aux besoins des établissements et des enfants.

Pour parvenir à cet objectif, la Communauté d'agglomération s'appuiera sur son statut récent d'Autorité organisatrice de proximité (AOP), délégation de compétence qu'elle a obtenu du STIF.

Au-delà des lignes sur lesquelles elle assure sa maîtrise d'ouvrage, GPSO sera force de proposition auprès du STIF pour améliorer chaque fois que de besoin une desserte de proximité.

ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES INFRASTRUCTURES LOURDES DE TRANSPORT SUR LE TERRITOIRE

Notre établissement a le devoir d'accompagner l'évolution du réseau structurant de transport du territoire, afin d'assurer toutes les connections indispensables à l'ensemble des pôles de développement de la Région Ile-de-France et au-delà.

C'est pour répondre à cet objectif que GPSO soutient notamment la création de trois gares de Grand Paris Express sur son territoire et a marqué son intérêt pour celle de Saint-Cloud.

Au-delà de ces enjeux, il appartiendra également à la communauté d'agglomération d'anticiper et de promouvoir toutes les dessertes secondaires en projet sur le périmètre communautaire :

- T 6 Tramway qui irriguera Meudon-la-Forêt depuis Chatillon-Montrouge, vers Vélizy-Villacoublay,

- T 10 deuxième tranche du TCSP Croix du Sud, dont le prolongement est prévu jusqu'à Issy RER,
- TCSP du Val de Seine et transport en déclivité de Meudon, qui permettront de relier Meudon-Bellevue à « Marcel Sembat » et au-delà,
- Prolongement de la ligne 12 du métro, de « Mairie d'Issy » au carrefour de la Ferme à Meudon.

FAVORISER LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

Un schéma directeur des liaisons douces doit être élaboré, qui favorisera non seulement les déplacements à vélo mais également des piétons.

Il s'agira par ailleurs de faciliter la circulation dans les quartiers, de promouvoir les modes de déplacement respectueux de l'environnement en limitant les nuisances sonores.

Des actions de sensibilisation à l'attention de tous les publics (cyclistes, piétons, de tous âges) seront engagées afin de promouvoir la dynamique des déplacements doux, tout en garantissant en premier lieu la sécurité des déplacements.

Pour parfaire le dispositif envisagé, d'autres actions pourront favorablement être initiées :

- vélo en libre service, pour les communes qui n'en disposent pas encore,
- déploiement d'un système d'auto-partage de véhicules (Autolib')
- élaboration de plans de déplacement des entreprises
- promotion du covoiturage, notamment au sein des entreprises.

DONNER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE A LA POLITIQUE TERRITORIALE DE L'EMPLOI

Bien que favorisé par un bassin économique dynamique et une situation locale moins exposée, l'emploi n'en reste pas moins une préoccupation prioritaire.

UN OUTIL OPERATIONNEL DEPLOYE SUR LE TERRITOIRE

En créant Seine Ouest Entreprise et Emploi, la Communauté d'agglomération souhaite apporter une réponse adaptée à toutes les personnes en recherche d'emploi.

Structure de proximité organisée autour de six relais territoriaux, la Maison des Entreprises et de l'Emploi en partenariat avec Pôle Emploi, le Conseil général des Hauts-de-Seine et la CCIP 92, mettra en place les actions innovantes adaptées à toutes les catégories de population (jeunes – seniors – chômeurs de longue durée ...).

S'agissant plus particulièrement des personnes les plus éloignées de l'emploi, Seine Ouest Entreprise et Emploi mobilisera les acteurs économiques du territoire pour mettre en place des dispositifs propres à leur possible insertion professionnelle (chantiers d'insertion, clauses sociales dans les marchés publics, plate-forme du bâtiment ...).

En s'appuyant sur le tissu économique local, elle favorisera le rapprochement Emploi-Territoire.

MAINTENIR LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL ET SOUTENIR LES PORTEURS DE PROJETS POTENTIELS.

La multiplicité des dispositifs de soutien aux créateurs d'entreprises incite GPSO à favoriser l'émergence d'un véritable guichet unique, par la mise en réseau à l'échelon de Seine Ouest Entreprise et Emploi de tous les partenaires reconnus (CCIP, Hauts-de-Seine initiatives, Réseau Entreprendre ...).

Cet accompagnement ne doit pas se limiter à un soutien au seul démarrage, mais permettre aux jeunes entreprises de passer le cap des trois premières années d'existence.

Les pépinières ou hôtels d'entreprises constituent un cadre de réponse. C'est pourquoi GPSO étudiera les propositions susceptibles de favoriser leur essor.

Enfin, et dans la perspective de maintenir le développement local, tout dispositif permettant d'accompagner les cessions ou reprises de PME-TPE dans les meilleures conditions sera développé.

SE DEVELOPPER ET ESSAIMER A L'INTERNATIONAL

L'ouverture à l'international de PME-TPE les plus innovantes doit être accompagnée par des actions telles que : parrainages, mises en réseau, retours d'expériences ...

En s'engageant à faire bénéficier l'ensemble des publics des fruits de la croissance et de la création de richesses, notre Communauté d'agglomération se positionnera de façon exemplaire.

PORTER UNE AMBITION CULTURELLE ET SPORTIVE FORTE

Si la politique culturelle et sportive de la communauté d'agglomération s'illustre principalement par une mission de gestion et de coordination d'établissements d'enseignement artistique et d'équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire, la vocation fédératrice de proximité et créatrice de lien social de ces deux politiques publiques milite pour que GPSO, avec ses sept villes porte des actions qui contribuent à améliorer son identité.

Ainsi, deux axes de développement sont à privilégier :

- le renforcement du réseau des conservatoires
- l'accès favorisé aux sports et aux loisirs familiaux notamment en portant un projet ambitieux pour le Stade Marcel Bec

RENFORCER LE RESEAU DES CONSERVATOIRES

La mise en réseau des conservatoires représente d'ores et déjà un exemple réussi de coopération intercommunale et bénéficie à ce titre d'une réelle reconnaissance au plan régional.

Pour autant cette action suppose d'en inscrire la mise en œuvre dans la durée, selon un principe d'expérimentation d'activités plurielles et d'innovation permanente.

Ainsi, fort des premières initiatives, l'enjeu consistera à consolider les solidarités existantes pour renforcer encore la qualité et la diversité de l'offre proposée par les conservatoires et permettre leur rayonnement en termes d'enseignement artistique mais également de diffusion culturelle.

Cette démarche sera engagée autour des orientations suivantes :

- garantir des conditions de pratique optimales : mise à disposition des usagers et du personnel d'équipements de qualité,
- Mener des actions « hors les murs » : classes à horaires aménagés en partenariat avec des établissements scolaires – interventions en milieu scolaire - animation des villes (concerts et spectacles) – interventions auprès de publics extérieurs (associations, maisons de retraite, etc...),
- Développer la diffusion du spectacle vivant (musique, danse, théâtre),
- Valoriser le talent d'interprète des enseignants et accompagner l'évolution de leur métier,
- Renforcer les collaborations sur le plan pédagogique,
- Créer des départements d'envergure communautaire à partir de spécificités locales fortes,
- Valoriser, en partenariat avec les villes, des projets de chaque établissement

Le déploiement de l'ensemble de ces propositions constituera un véritable outil de développement pluriannuel des conservatoires.

Par ailleurs, la politique culturelle de la communauté d'agglomération se traduira également par un ensemble de démarches visant à :

- forger une identité territoriale commune respectueuse des démarches municipales,
- identifier des points de convergence, voire des mutualisations,
- susciter des synergies.

L'offre numérique, l'élaboration de supports de communication partagés méritent enfin d'être étudiés à l'échelon du territoire des sept villes.

FAVORISER L'ACCES AUX SPORTS ET AUX LOISIRS FAMILIAUX

La politique sportive de la communauté d'agglomération se concrétise notamment par la réalisation d'un large éventail d'activités au Palais des Sports Robert Charpentier et au Stade Marcel Bec.

Si le Palais des Sports, situé sur le territoire d'Issy les Moulineaux, a trouvé au fil du temps son régime de croisière, le complexe Marcel Bec représente quant à lui désormais une perspective de développement de la politique communautaire en la matière.

C'est pourquoi il conviendra prioritairement de :

- développer un concept novateur, exemplaire et fédérateur au service d'une politique sportive communautaire à forte valeur ajoutée pour les villes, particulièrement pour ce qui concerne les sports de pleine nature,
- ouvrir le site au public des familles dans les meilleures conditions d'accueil et de sécurité, en conservant une dimension sociale,
- optimiser les équipements du complexe et son environnement naturel, tout en exploitant sa situation géographique au cœur de la forêt de Meudon à l'intérieur et à l'extérieur du site,
- asseoir l'identité du complexe et assurer son rayonnement territorial,
- programmer régulièrement des projets de dimension communautaire pilotés par l'une des villes du territoire ou par la communauté d'agglomération (stages, manifestations, etc...),
- améliorer les conditions d'accessibilité (voiries, moyens de transport, parkings).

Ces orientations supposeront notamment de définir un programme d'investissement pluriannuel visant à doter ce complexe des infrastructures d'accueil et de loisirs familiaux sportifs ainsi que familiaux nécessaires.

La base nautique de l'Île Monsieur à Sèvres présente également un intérêt certain dans le cadre de l'accès aux sports et loisirs familiaux souhaité par notre établissement.

AXE 2 : UN TERRITOIRE DE DEVELOPPEMENT ET D'INNOVATION

Au-delà de sa capacité à répondre de manière concrète et opérationnelle aux préoccupations quotidiennes de ses habitants, Grand Paris Seine Ouest inscrit son action dans le futur.

Trait d'union entre Paris, La Défense et Saclay, la Communauté d'agglomération souhaite affirmer son identité de territoire en mouvement, résolument tourné vers l'innovation urbaine, économique environnementale ou culturelle.

En outre, sans négliger la nécessité de structurer des complémentarités avec les pôles économiques et urbains voisins, Grand Paris Seine Ouest entend poursuivre un développement endogène fondé sur ses spécificités.

UN POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

La situation géographique de Grand Paris Seine Ouest est exceptionnelle, à la croisée de deux axes structurants : la Seine et son corridor technologique / Paris – Plateau de Saclay.

Notre territoire doit affirmer son identité, combinaison de réseaux en devenir et de tissus urbains diversifiés.

LA SEINE AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Dans les années à venir, des opérations urbaines d'envergure parachèveront la modification de la morphologie du corridor Seine avec environ 1,5 million de nouveaux m² Shon en projet (opérations Pont d'Issy, Bords de Seine, Meudon-sur-Seine, Zac Seguin – Rives de Seine).

Ainsi d'ici 2015, les programmes de bureaux à livrer, situés dans des opérations d'urbanisme d'ensemble représenteront-ils près du double des superficies du « Plan de renouveau » de la Défense lancé en 2006.

Parallèlement, contribuent également à cette évolution des projets urbains ambitieux (Le Fort d'Issy, la Zac centre ville de Chaville, Éco-quartier de la pointe de Trivaux à Meudon-la-Forêt) des projets de requalification d'espaces publics (Voie royale à Sèvres, Meudon Val Fleury, Centre ville de Ville d'Avray), ainsi que la requalification des berges de Seine (RD1 – RD 7).

Parmi ces projets, l'aménagement de l'île Seguin et du Trapèze apparaît comme emblématique en ce qu'il constitue un potentiel de rayonnement avéré, s'inscrivant dans la perspective de la Vallée de la Culture.

L'ensemble de ces programmes confirme l'attractivité de GPSO, le nombre d'habitants et d'emplois étant appelé à connaître une progression significative (+ 30.000 habitants / + 30.000 emplois) à échéance 2015.

L'ensemble de ces mutations urbaines appelle une nouvelle réflexion sur l'évolution du réseau de surface qu'il soit viaire ou en transports en commun :

- Grand Paris Express offre ainsi une opportunité majeure pour le territoire même s'il modifiera plus que sensiblement ses polarités,
- le projet d'extension de Voguéo à l'ouest de Paris permettra d'assurer une desserte complémentaire, répondant ainsi à de multiples usages,
- les projets de requalification – des RD 1 et RD 7 – complèteront cette requalification avec l'objectif d'une réappropriation des berges par ses habitants.

LE PONT DE SEVRES AU CARREFOUR DE PROJETS STRUCTURANTS

Le Pont de Sèvres constitue un enjeu important en terme d'aménagement du territoire car situé à l'intersection de voies majeures (RN 118, voies sur berges RD 1 et RD 7, RD 910).

A l'horizon des dix prochaines années, son rôle de « plate-forme » de transports en commun, renforcé par l'aménagement d'une station de Grand Paris Express, vers laquelle convergeront de nombreuses lignes de desserte départementales ou locales, se verra affirmé.

Cette vocation renforcera également sa position de porte d'entrée d'un secteur à tertiaire et d'habitation en mutation puisqu'il sera en interface avec la Zac Seguin Rives de Seine (opération ANRU) mais également avec les opérations de Meudon-sur-Seine.

Par ailleurs son positionnement entre Paris et Saclay (axes RD 910 / RN 118) et entre Paris et la Défense (axe Seine) nécessitera un traitement qualitatif fort de part et d'autre de la Seine.

L'AXE PARIS – VELIZY – PLATEAU DE SACLAY, INCONTOURNABLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE GRAND PARIS SEINE OUEST

En raison de l'enjeu que constitue l'opération d'intérêt national du plateau de Saclay, une liaison entre ce futur pôle économique majeur et notre territoire s'avère à terme indispensable.

Elle pourrait se concrétiser par une ligne de transports qui assurerait efficacement une jonction nord-sud entre la ligne de rocade de Grand Paris Express et la ligne extérieure entre Orly et Versailles.

Cette perspective suppose obligatoirement une concertation étroite avec les territoires limitrophes intéressés.

Dans ce contexte il conviendra de veiller toutefois à ce qu'une vigilance particulière soit portée quant au traitement des nuisances sonores dues à la RN 118 (riverains résidant à Sèvres et Meudon la Forêt).

L'AXE HISTORIQUE PARIS – VERSAILLES : LIEU D'OPERATIONS DE REQUALIFICATION

La RD 910 est un axe routier structurant qui traverse les centres-villes de Boulogne-Billancourt, Sèvres et Chaville, eux-mêmes concernés par des projets urbains de revitalisation.

Véritable passage naturel entre les coteaux des forêts de Meudon et de Fausses Reposes, cette voie est également un élément constitutif du réseau de transport en commun avec la ligne Mobilien 171.

Son traitement favorisera la création d'un paysage urbain visant à limiter l'effet de coupure aujourd'hui généré par le trafic routier enregistré quotidiennement sur cet axe.

UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE CONSTRUITE ET LISIBLE

Si le territoire de Grand Paris Seine Ouest constitue un pôle économique majeur, il manque encore à ce jour de visibilité au regard des principaux pôles de développement territoriaux identifiés.

Agglomération reconnue pour ses entreprises de la communication et des nouvelles technologies, GPSO entend renforcer son exemplarité en la matière tout en veillant à la diversification de son tissu entrepreneurial.

La stratégie économique développée valorisera la présence d'entreprises à forte valeur ajoutée et s'appuiera sur un vrai maillage territorial de PME-PMI.

Cette identité économique pourra être déclinée grâce à :

- un territoire innovant qui doit confirmer son caractère d'excellence,
- le maintien de l'attractivité, de la qualité et de la spécificité des services rendus.

Le soutien aux filières d'excellence doit permettre de mieux tirer profit de l'existence des deux pôles de compétitivité présents dans notre périmètre d'intervention.

En effet, à ce jour près d'une centaine d'entreprises du territoire appartiennent aux deux pôles de compétitivité SYSTEMATIC PARIS REGION et CAP DIGITAL dont le positionnement apparaît principalement axé sur le développement de la R&D et de l'innovation technologique.

Ainsi, il convient de faciliter ces rencontres et de favoriser les collaborations entre ces entreprises. Afin de faire émerger de réels partenariats et de conforter ces filières d'excellence, seront tissés des liens avec les centres voisins de recherche d'Orsay ou de Saclay voire du pôle économique de Vélizy-Villacoublay. Le lien avec le futur centre de recherche de Saclay est d'autant plus important que sa vocation internationale est tout à fait en cohérence avec la vocation internationale des entreprises accueillies sur le territoire communautaire.

En offrant un environnement performant et des prestations d'accueil de qualité, Grand Paris Seine Ouest se distingue des autres pôles de développement économiques par une combinaison entre territoire d'innovation et cadre de vie de qualité.

La communauté d'agglomération confortera cette stratégie par le biais :

- d'un développement de l'animation territoriale en prenant appui sur les réseaux d'entreprises existants (Boss Club, BBC, Club des As, Matinales de l'Innovation),
- de l'association des entreprises à la démarche Développement Durable de GPSO,
- de la création d'actions et de services innovants afin de répondre aux besoins des entreprises locales quelle que soit leur taille (prestations sur mesure)
- de l'adaptation des outils de promotion économique afin de mettre en valeur ce territoire « global » où l'on peut travailler mais aussi résider dans un cadre agréable, disposer d'une offre de loisirs et d'équipements de qualité, territoire d'innovation et d'histoire.

UNE AMBITION DURABLE : L'AGENDA 21

Pour notre établissement, conduire un projet d'Agenda 21 territorial c'est miser sur le rôle central que peuvent jouer les collectivités locales et tous les acteurs locaux en matière de développement durable, pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique, de la diminution de la biodiversité, de l'épuisement des ressources naturelles, de l'accroissement des inégalités, de la mobilité durable, de l'accès à l'énergie, etc....

Un Agenda 21 permet de définir une stratégie territoriale de développement durable et des objectifs précis ; il met en place un dispositif d'évaluation à même d'explorer de façon continue les diverses marges de progression.

Son élaboration constitue donc pour Grand Paris Seine Ouest l'opportunité de construire un carnet de route en déterminant les lignes directrices de la future agglomération en cohérence avec l'ensemble des actions actuelles et en conjuguant à la fois l'efficacité économique, la cohésion sociale et le respect de l'environnement.

L'agenda 21, partie intégrante du projet d'agglomération a été élaboré concomitamment au présent document, dans la perspective d'une approbation conjointe en Conseil d'agglomération.

Obligation légale pour toute collectivité de plus de 50 000 habitants, le Plan Climat-Energie Territorial de GPSO sera intégré dans l'Agenda 21 pour donner de la cohérence à la démarche.

Ainsi, les axes prioritaires suivant constituent l'ossature de l'Agenda 21:

- contribuer localement à relever le défi du changement climatique,
- préserver l'environnement et le cadre de vie,
- poursuivre un développement économique durable et équilibré,
- garantir le « bien vivre ensemble »,
- mobiliser les acteurs locaux autour de la dynamique de développement durable de l'Agenda 21,
- faire de Grand Paris Seine Ouest une institution exemplaire.

Ils se traduisent par la mise en œuvre d'une quarantaine d'actions inscrites dans le cadre d'un plan triennal.

La particularité de notre stratégie tient surtout à la volonté forte de mettre en œuvre un véritable projet territorial de développement durable.

La stratégie de développement durable ainsi élaborée sera pleinement partagée par les communes tandis que le programme d'actions de l'Agenda 21 se décomposera en trois volets :

- un volet communautaire avec des actions relevant des compétences communautaires,
- un volet communal avec des actions relevant des compétences communales,
- une participation des entreprises et des acteurs locaux au projet territorial.

Enfin Grand Paris Seine Ouest s'engage dans la formalisation d'un programme d'administration durable pour améliorer et rendre son fonctionnement interne plus conforme à ses ambitions.

PERENNISER LA QUALITE DE VIE DU TERRITOIRE ET INVESTIR POUR L'AVENIR

« Poumon Vert de la Petite Couronne », territoire reconnu pour sa qualité de vie exceptionnelle, ... tels sont les qualificatifs fréquemment retenus pour ce territoire.

Sa préservation pour les générations futures impose à GPSO de mettre en œuvre une stratégie environnementale ambitieuse, qui ne doit pas ignorer la nécessité d'entretenir de manière permanente l'espace public dans toute son acception.

METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE AMBITIEUSE

PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET LA BIODIVERSITE

Grand Paris Seine Ouest bénéficie d'un patrimoine naturel important, diversifié et de grande qualité, composé notamment de 36% d'espaces verts et de forêts (197 ha de parcs et jardins, 1007 ha de bois et forêt).

Le territoire communautaire est aussi le trait d'union, (par l'intermédiaire des forêts domaniales de Meudon, Fausses-Reposes et des berges de Seine), entre la ceinture verte de l'agglomération parisienne et la ville de Paris.

Préserver ce patrimoine est essentiel. Pour l'ensemble de ces raisons, sera mis en place un « schéma de trame verte et bleue ».

Ce schéma, élaboré lors du processus du Grenelle et des lois qui en découlent, a pour ambition de reconstituer une infrastructure d'espaces naturels plurifonctionnels (écologique, paysagère, ludique et source d'activités) sur l'ensemble du territoire.

La trame verte et bleue doit ainsi permettre :

- de préserver le cadre de vie, les espaces de récréation et de plein air favorisant les coupures d'urbanisation,
- de protéger les ressources naturelles (eau, air, sol) et d'assurer la prévention des risques naturels (inondations, glissements de terrain, etc.),
- d'enrayer la perte de biodiversité et d'assurer son maintien et son développement sur le territoire en favorisant la libre circulation des espèces (faune, flore),
- de lutter contre le changement climatique (en complément du plan climat, de l'agenda 21, de la gestion /réduction des déchets et de la lutte contre les différentes pollutions).

LUTTER CONTRE LES NUISANCES URBAINES, NOTAMMENT SONORES

En application de la directive européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, GPSO s'engagera dans l'élaboration d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui vise à réduire les niveaux de bruit, à définir et protéger les zones calmes.

Il sera constitué de mesures ou d'actions de correction, de prévention concernant les sources de bruit visées par la directive (infrastructures routières et ferroviaires, aéroports, industries), de communication, d'information et de formation.

MAITRISER LA DEMANDE EN ENERGIE

Le réchauffement climatique est aujourd'hui une réalité, et les collectivités prendront une part croissante dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Après avoir réalisé son Bilan Carbone, Grand Paris Seine Ouest s'engage désormais dans la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial, visant notamment à améliorer l'efficacité énergétique de l'Établissement.

En effet, dans les décisions qu'elle prend, au titre du patrimoine qu'elle gère et du fait des activités pour lesquelles elle assure une compétence de gestion, la Communauté d'agglomération intervient directement sur les émissions de gaz à effet de serre de nombreux postes : équipements communautaires, déplacements des habitants sur le territoire, organisation urbaine et aménagement de l'espace public.

Du diagnostic énergétique établi grâce au Bilan Carbone, la communauté d'agglomération sera en mesure d'identifier les problématiques et de prioriser les actions correctives à mettre en place.

Dans cette perspective, l'Agence Locale de l'Energie - dont la principale mission est d'informer et de sensibiliser les différents publics aux enjeux énergétiques et climatiques – sera plus que jamais mobilisée.

Il s'agira donc d'inciter les habitants à réduire leur consommation d'énergie, en les aidant techniquement et financièrement, par la mise en place de subventions spécifiques.

EDUQUER ET SENSIBILISER A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Eduquer, sensibiliser à l'environnement et au développement durable, accompagner la politique environnementale de GPSO constituent des orientations essentielles pour le succès de la démarche engagée.

C'est pourquoi la Maison de la Nature, vecteur d'éducation des différents acteurs de la cité (grand public, établissements scolaires ...) verra l'ensemble de ses actions confirmé et amplifié.

INVESTIR DANS LE PATRIMOINE URBAIN COMMUNAUTAIRE

Le patrimoine urbain confié en gestion par les villes à GPSO (Réseaux d'assainissement, d'éclairage public, voies de circulations routières, cyclistes et piétonnes, parcs de stationnement) contribue pleinement à la qualité de vie des habitants.

C'est pourquoi, son entretien, son amélioration, sa requalification ou sécurisation voire son embellissement ne doivent pas être négligés.

Ce maintien à un haut niveau de prestation doit également prendre en compte les politiques de mise en accessibilité de l'espace public (places PMR, cheminements protégés, feux sonores, accès aux transports en commun pour tous ...).

Cette ambition doit être doublée d'une réflexion sur l'adaptation des réseaux aux besoins, comme à l'évolution des usages, de sorte à déployer des actions dans la cohérence.

Pour parvenir à ces objectifs, la Communauté d'agglomération s'engage à mettre en œuvre des programmes très ambitieux de requalification de ses réseaux (éclairage public, assainissement, voirie..) et ce, dans le délai de dix ans.

Dans le même temps, GPSO prendra des initiatives innovantes :

- élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI),
- plan de prévention des déchets (enjeu de réduction de 7% en 5 ans),
- gestion modernisée des emplacements de stationnement public (en ouvrage comme en surface),
- charte lumière dans la perspective d'une réduction sensible de la consommation d'énergie, de la limitation de la pollution lumineuse et de la maîtrise des coûts,
- projets de collecte des déchets ménagers par aspiration pneumatique (Ce mode de collecte rend les résidus urbains « invisibles » : pour l'habitant, la collecte par aspiration des déchets est beaucoup plus simple et « propre » que la collecte traditionnelle en bacs roulants. En outre, en supprimant et/ou réduisant les nuisances occasionnées par les bacs et la circulation des véhicules de collecte, elle permet une véritable diminution des émissions de CO².

L'aspiration pneumatique des déchets s'inscrit plus globalement dans les objectifs des démarches d'Eco-quartier, privilégiées par les sept Villes du territoire et la communauté d'agglomération.

AXE 3: UN TERRITOIRE RECONNU

L'irréversibilité du phénomène intercommunal impose au bloc local « Communauté d'agglomération -Villes membres » de mettre en œuvre de nouveaux modes de gouvernance.

Grand Paris Seine Ouest souhaite, à cet égard aussi, être exemplaire en montrant qu'au quotidien comme dans sa gestion de projets, l'intercommunalité, loin d'être un échelon administratif supplémentaire constitue un mode innovant de gestion communale.

Ce nouveau territoire qui revendique son identité, a l'ambition de positionner par ailleurs sa stratégie territoriale dans un environnement spatial plus ample.

Cette double perspective oblige Grand Paris Seine Ouest tant vis-à-vis de ses communes que de ses partenaires institutionnels historiques ou que de ses territoires voisins.

UNE COMMUNAUTE DE PROXIMITE

La Communauté d'agglomération entend démontrer que le pari de la proximité peut être relevé par une structure couvrant une agglomération dont la démographie s'apparente à celle de certains départements français.

Pour les élus communautaires, la constitution d'un établissement de cette importance n'est pas synonyme de dilution des responsabilités et de pertes de repères pour les citoyens.

FAIRE COMMUNAUTE, C'EST TOUT A LA FOIS VALORISER L'IDENTITE DE CHAQUE VILLE ET SUSCITER UNE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE.

La Communauté recherche l'union de ses collectivités membres, non leur uniformisation qui reviendrait à vider les communes, foyer premier de la démocratie, de leur essence même. Les finances communales et communautaires sont étroitement liées, et les tendances lourdes des finances publiques plaident pour un renforcement et une optimisation de ce lien.

Elle débutera par une réflexion sur l'intégration fiscale effective des communes et de la communauté, au travers des possibilités ouvertes par la loi de réforme des collectivités territoriales. La formalisation d'un pacte financier et fiscal, fruit d'efforts partagés, en constituera la manifestation ultime.

Si Grand Paris Seine Ouest vise une amélioration à la hausse des prestations publiques, elle ne le fait pas dans une logique dépensière.

La recherche d'économies et d'optimisations budgétaires conditionne la viabilité des finances communales et communautaires, et le consentement des contribuables aux charges publiques. L'optimisation budgétaire passe par la prise en compte de l'impact des nouveaux projets des uns sur les compétences et le budget des autres.

Aussi les communes et la communauté veilleront à s'associer autant que nécessaire à l'élaboration de leurs projets respectifs.

Dans le même esprit, le plan pluriannuel d'investissements, d'une durée équivalant à une mandature, a vocation à garantir la sécurité et la fiabilité des espaces et équipements publics, avant tout engagement sur des réalisations nouvelles.

Poursuivant sur leur lancée, et tenant compte des obligations nouvelles issues de la loi de réforme des collectivités territoriales, les communes et la Communauté d'agglomération amplifieront leurs politiques de mutualisation.

Au travers des mises en commun de services, de la conduite commune de projets ou de la passation de groupements de commande, il s'agit de dégager des économies d'échelles ou de faire bénéficier le plus grand nombre de l'expertise d'une commune ou de la communauté.

Chaque mutualisation se basera sur le volontariat et l'adaptation aux réalités et besoins locaux.

Pour les regroupements de services, GPSO ne s'interdit aucune option : dès lors qu'une commune et la Communauté d'agglomération y gagneront, tout secteur fonctionnel comme opérationnel sera susceptible de mutualisation.

Enseignements artistiques, voirie, déchets, assainissement, transports locaux... : la proximité est non seulement une obligation pour Grand Paris Seine Ouest, mais plus encore un trait fondamental de son identité.

LA PROXIMITE PRESUME LA SIMPLICITE D'ASSOCIATION DES HABITANTS AUX DECISIONS COMMUNAUTAIRES LES CONCERNANT

GPSO n'a pas pour vocation de créer des instances participatives supplémentaires et redondantes, dont l'effet serait de générer des dépenses inutiles et de troubler la perception qu'ont les habitants du lien Villes – Communauté d'agglomération.

Ainsi, Grand Paris Seine Ouest s'appuiera-t-il, chaque fois que possible, sur les conseils de quartier des communes pour mieux appréhender les attentes des habitants et relayer auprès d'eux les projets communautaires.

La communauté participera aux réunions publiques à l'initiative des Municipalités et tiendra, ville par ville, un bilan de l'action communautaire.

Dans le même état d'esprit, tout en développant ses propres outils numériques, la communication communautaire s'appuiera prioritairement sur les supports de communication municipaux.

Pour ce faire, un socle commun d'informations sera mis à disposition des sept villes.

LA PROXIMITE IMPLIQUE L'EFFECTIVITE DE LA PARTICIPATION DE LA POPULATION, DES USAGERS, DES ENTREPRISES ET PLUS LARGEMENT DE LA SOCIETE CIVILE LOCALE AUX PROJETS COMMUNAUTAIRES

La Communauté d'agglomération participera ainsi, à son échelle, au renforcement du civisme et à la promotion des responsabilités individuelles et collectives.

Un Conseil Economique, Social, culturel et environnemental de Grand Paris Seine Ouest, représentatif des sept villes et du dynamisme entrepreneurial et associatif du territoire, formulera des avis sur les projets majeurs de l'intercommunalité.

Au sein de chaque Conservatoire, une instance de concertation réunissant les élus, les parents d'élèves, les enseignants et, le cas échéant, les associations culturelles communales, sera associée aux orientations artistiques et pédagogiques de l'établissement.

LA PROXIMITE EST AUSSI L'AFFAIRE DES PRESTATAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

Au-delà de l'indispensable resserrement des liens avec les villes dans la gestion des astreintes techniques, la Communauté d'agglomération demandera à ses prestataires de contribuer à la surveillance de l'espace public, afin de compléter les dispositifs en place.

GPSO a pour ambition d'élaborer des contrats alliant les nécessités de la proximité (intervention d'urgence) avec l'impératif de pilotage des prestations (optimisation financière et transparence).

L'objectif consiste à sortir d'une logique de réparations ou d'urgence en mettant les prestataires à même d'anticiper les interventions sur le terrain pour s'inscrire dans une logique préventive

UN TERRITOIRE DE PROJETS DU GRAND PARIS

Le Grand Paris annoncé est un projet visant à transformer l'agglomération parisienne en une grande métropole mondiale.

Il a également pour objectifs la création de pôles économiques majeurs autour de Paris, ainsi que la création d'un réseau de transports publics performant, qui reliera notamment ces pôles aux aéroports, aux gares TGV et au centre de Paris.

Marquant avant l'heure sa volonté de s'inscrire dans cette dynamique et décidé à peser de tout son poids pour participer activement à cette évolution, GPSO entend bien inscrire sa partition dans cette page d'histoire.

GPSO, ACTEUR A PART ENTIERE DU GRAND PARIS

Dans le cadre du vaste mouvement qui se dessine, GPSO envisage la possibilité de négocier avec l'Etat un « contrat de développement territorial », tel que prévu par la loi du 3 juin 2010.

L'objet de ces contrats est particulièrement large, puisqu'ils définissent « les objectifs et les priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transports, de déplacements et de lutte contre l'étalement urbain, d'équipement commercial, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages et des ressources naturelles ».

Conclus entre le représentant de l'Etat dans la Région et les communes et EPCI, ces contrats portent sur le développement d'un territoire comprenant un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave.

A cet égard, l'exigence du projet d'agglomération, porteur des ambitions de notre territoire, constituera dans cette démarche contractuelle, un atout important.

La Communauté d'Agglomération militera pour la constitution d'une institution métropolitaine effective.

C'est déjà dans cet esprit que Grand Paris Seine Ouest a adhéré, ainsi que ses sept villes, au Syndicat Mixte Paris Métropole.

Le futur Grand Paris, que nous souhaitons, pourra alors reposer sur un principe de réalité, celui de la structuration polycentrique de la région autour des intercommunalités et d'un dialogue équilibré entre Paris et la « banlieue ».

FAIRE CAUSE COMMUNE AVEC LES GRANDS ACTEURS PUBLICS FRANCILIENS

Dans la perspective de la création du Grand Paris, GPSO initiera, en priorité, des partenariats avec la Région Ile-de-France et le Département des Hauts-de-Seine, en vue de réaliser des actions structurantes découlant notamment du présent projet d'agglomération.

Un rapprochement avec la ville capitale sera également inscrit à l'agenda afin d'aborder un ensemble de problématiques plus particulièrement générées par nos limites communes.

La Communauté d'Agglomération saura faire valoir son engagement sur le développement durable de l'agglomération parisienne dans les grands syndicats dont elle est membre ou avec lesquels elle travaille en étroite liaison.

Nous proposerons la mise en place de conférences des présidents d'EPCI, qui manifesteront le rôle de trait d'union que nous entendons jouer entre Paris et Saclay d'une part, l'est et l'ouest de la Seine d'autre part.

Cette nouvelle instance rappellera aux EPCI qu'ils doivent progresser ensemble sur les thématiques d'actualité liées au phénomène métropolitain et mieux faire entendre leurs voix dans le Grand Paris en construction.